



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.49  
24 octobre 1985

FRANCAIS

---

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUARANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 24 octobre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

Célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [39]  
(suite)

Année internationale de la paix : projet de résolution [27]

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les représentants savent que nous célébrons le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. Je voudrais que tous ceux qui sont ici présents écoutent attentivement la déclaration que va prononcer, à cette séance solennelle, le Secrétaire général, qui sera suivi par votre humble serviteur. Je me propose donc, à l'occasion de ce quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, de donner la parole au Secrétaire général, dont la présence constante en cette assemblée est un honneur qui nous encourage tous à persévérer dans nos efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'espagnol) : L'heure que nous vivons est solennelle. Assemblés ici sont les dirigeants des nations qui, collectivement, représentent un même ensemble de mandants : l'humanité tout entière. Dans de telles réunions qui se tiennent à un moment historique, il est fait rapport à ces mandants - à la vaste majorité silencieuse qui veut la paix dans la justice et la dignité, qui veut être libérée de la crainte et pouvoir espérer un avenir meilleur.

La célébration de cet anniversaire n'a pas seulement valeur de symbole. C'est surtout une occasion qui nous est offerte de prendre un nouveau départ pour essayer de faire sortir de l'impasse où elles se trouvent certaines questions importantes. Si cette célébration a assumé une telle importance, c'est que les relations internationales sont parvenues à un point critique. L'heure est venue de se demander où le recul du multilatéralisme risque de conduire le monde.

L'Assemblée vient de terminer un débat général à la fois complet et centré sur les vraies priorités. Des délégations de toutes les régions ont dressé un bilan équilibré des succès et des échecs de l'Organisation. Ce débat a eu pour thème majeur une question concrète et pressante : comment améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies? Si leurs réponses peuvent varier, tous les Etats reconnaissent que l'Organisation est bien la représentation la plus authentique de la communauté internationale dans toute sa diversité. Dans son enceinte, il n'est pas de pays dont le point de vue puisse primer ou exclure celui des autres. Le défi qui lui est lancé est donc d'élaborer des accords à partir de positions divergentes et d'harmoniser les actions des nations pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs communs.

Le Secrétaire général

Ses 40 années de fonctionnement ont fait de l'Organisation des Nations Unies un instrument unique que les gouvernements ont à leur disposition pour relever ce défi. L'admission de 108 Etats, qui sont venus s'ajouter aux 51 signataires originaires de la Charte, lui a conféré une légitimité et une représentativité infiniment plus grandes que celles dont elle jouissait au moment où la Charte est entrée en vigueur. Parallèlement, elle a suivi la croissance phénoménale des questions qui préoccupent l'humanité, croissance née du progrès de la science et de la technique, des communications et de la conscience sociale. Ainsi, son ordre du jour contient maintenant tous les sujets qui intéressent la paix internationale et le progrès de l'homme.

Aussi est-il paradoxal de constater qu'en gagnant en légitimité, elle puisse perdre en autorité et en cohésion. Le paradoxe est réel, mais il n'est pas essentiel. Pour peu que le sentiment de solidarité entre Etats Membres soit assez fort, l'ONU peut être utilisée avec l'efficacité qu'exige la nature de l'instrument qu'elle constitue. C'est là une mise à l'épreuve de la sagesse politique du monde.

Le Secrétaire général

Il semble que l'on pourrait renforcer la cohésion et le sens de la solidarité si l'on adoptait une attitude moins polémique et si, face à une question donnée, les Etats Membres tenaient compte tant des principes que des considérations pratiques. Le multilatéralisme qu'incarne l'Organisation des Nations Unies se nourrit de l'attachement à des fins communes, lequel procède de l'adhésion aux principes. L'Organisation des Nations Unies se contredirait elle-même si elle souscrivait à des transactions ou à des entreprises qui ignorent ou contournent les principes de la Charte. Mais la fidélité aux principes doit se traduire par des propositions concrètes et applicables et non pas seulement en discours. Si l'autorité qui doit émaner des déclarations solennelles faites aux Nations Unies se trouve affaiblie, si l'on ne s'attache ni aux principes ni aux considérations pratiques, on en paye le prix lorsqu'il s'agit d'obtenir l'appui des gouvernements et d'éveiller l'enthousiasme des peuples du monde entier.

L'humanité ne peut s'offrir ce luxe. Nous vivons dans un monde travaillé de tensions et rongé par la violence. Les conflits sans solution continuent de s'envenimer. Le fléau du terrorisme n'est pas encore maîtrisé. L'usage de la drogue se répand comme la peste. Le crime s'est internationalisé. Les armes perfectionnées sont faciles à se procurer. Il n'y a donc qu'une seule façon de réagir rationnellement à pareille situation : les gouvernements doivent coopérer pour imposer un code de conduite qui rétablisse des règles de civilité dans la vie internationale.

Au moment où nous nous réunissons ici à l'occasion de cette session commémorative, le monde appelle de ses vœux un relâchement des tensions mondiales ou régionales. L'opinion internationale, sans être aussi cynique que nous ne l'imaginons parfois, tolère fort mal les professions de foi qui restent lettre morte ou les espoirs qu'elle voit trahis. S'il est bon de réaffirmer, durant cette session, notre fidélité à la Charte et de proclamer 1986 "Année de la paix", encore faut-il y donner suite par des négociations sérieuses en vue de régler les différends majeurs et de s'attaquer aux problèmes essentiels que sont la cessation de la course aux armements, la maîtrise de la crise du développement et la promotion des droits de l'homme. A défaut, l'opinion publique ne verra dans nos fortes paroles que mascarade et hypocrisie. En agissant de concert, les gouvernements ont les moyens de conjurer le danger d'un tel désenchantement.

En ce moment critique de l'histoire, il est important de rappeler que la toute première résolution adoptée aux Nations Unies traitait de l'élimination des armes atomiques et de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Le Secrétaire général

A 40 ans de là, cet objectif semble bien lointain : le péril fatal où nous met la course aux armements nucléaires, loin de s'atténuer, n'a fait que croître. De son côté, la course aux armements classiques suit à vive allure; elle a déjà produit ravages et hécatombes dans un grand nombre de guerres.

Un monde qui dépense près de 1 000 milliards de dollars par an à des fins militaires, sans pouvoir en épargner une fraction pour éliminer la pauvreté, est un monde dont le sens des priorités est profondément déséquilibré. C'est aussi un monde peu sûr, dont l'insécurité s'aggrave et devient chronique du fait de l'accumulation d'armements, tant nucléaires que classiques. Si l'on en est conscient, il n'y a aucune raison de considérer la course aux armements comme irréversible. Qu'on ait conclu au fil des ans plusieurs accords spécifiques sur la limitation des armements montre bien que des solutions de compromis sont possibles et que la notion d'intérêt commun peut l'emporter sur l'illusion d'avantages unilatéraux.

C'est ce sentiment d'intérêt commun qui, j'en suis sûr, va inspirer les négociations bilatérales qui vont s'ouvrir entre les deux Etats les plus puissants du globe. Je me félicite de la prochaine rencontre entre les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique. Ils sont comptables non seulement devant leurs propres peuples mais aussi vis-à-vis de toute l'humanité et des générations futures. Le monde entier espère que leurs entretiens contribueront à éloigner le spectre d'une catastrophe nucléaire; ils marqueront peut-être ainsi un tournant de l'histoire.

La crise du développement, particulièrement perceptible dans l'endettement des pays en développement, est un symptôme alarmant du déséquilibre de l'économie mondiale. Elle appelle des solutions novatrices. Dans leur recherche, il importe que pays développés et pays en développement soient davantage pénétrés du sentiment d'être associés à une entreprise commune. Les problèmes en cause, portant essentiellement sur le commerce et le financement, ont de si vastes incidences politiques et sociales qu'on ne saurait les aborder avec efficacité que dans un processus politique plus large. Faute de s'y engager, on risque de provoquer un déclin économique généralisé et le chaos social. Les pays industrialisés n'en sortiront pas indemnes, car on ne saurait prétendre que l'économie mondiale fonctionne aujourd'hui de manière propice à leur propre croissance et à leur prospérité.

Le Secrétaire général

Ces problèmes ne sont pas nouveaux. On les a déjà beaucoup débattus et analysés. La prochaine étape requiert des dirigeants politiques des Etats Membres qu'ils fournissent l'impulsion vitale nécessaire pour les résoudre. Cet effort devrait être poursuivi comme il convient en utilisant au maximum les mécanismes qu'offre notre organisation.

L'une des caractéristiques de l'environnement politique créé par l'Organisation des Nations Unies est le souci international de promouvoir les droits de l'homme. Il convient, certes, de mettre un terme aux violations constatées dans un certain nombre de sociétés, mais avec l'abominable apartheid on se trouve devant une situation unique et universellement condamnée, où la discrimination raciale est érigée en principe de gouvernement. Elle montre à l'évidence que la suppression des droits de l'homme suscite la résistance, dont la répression par la violence a un coût économique et politique qui peut devenir insupportable. Je suis convaincu que la pression exercée par la communauté mondiale peut aider à la régler. Nous montrerions ainsi de façon concluante tout le prix que nous attachons à l'un des buts des Nations Unies, énoncé au tout premier Article de la Charte.

Ce n'est pas le moment d'évoquer les divers points chauds du globe. Le climat politique actuel est sans doute sombre, mais il peut être transformé. Une initiative commune de sagesse politique, en particulier de la part des grandes puissances, un exemple où l'emporterait l'intérêt commun, que ce soit dans une région stratégique ou au niveau mondial, suffirait pour opérer cette transformation.

Enfin, je voudrais faire valoir que la Charte des Nations Unies, dont nous commémorons aujourd'hui l'entrée en vigueur, est un traité qui ne ressemble à aucun autre. Il représente un engagement pris par 159 Etats non seulement les uns vis-à-vis des autres mais envers les peuples du monde entier. Les termes de cet engagement ne sont pas d'inspiration purement idéaliste. Assaigis par une guerre des plus destructrices, les auteurs de la Charte avaient une connaissance approfondie des racines des conflits et des impératifs de la paix. Je suis convaincu que si les principes essentiels de la Charte n'ont rien perdu de leur validité, c'est parce qu'ils ne sont pas incompatibles avec le réalisme le plus strict et le plus clairvoyant. Si nous retrouvons la profondeur de vues dont la Charte est empreinte, les possibilités d'action de l'Organisation des Nations Unies s'en trouveront accrues et son autorité renouvelée.

Le Secrétaire général

La peur d'un cataclysme nucléaire, l'agonie des victimes des conflits, le désespoir des pauvres, la souffrance des persécutés et des déracinés, le déchaînement de la violence, les dérèglements de l'ordre établi et enfin la cohabitation du péril et de l'espoir qui marque toute l'aventure humaine - rien de tout cela ne saurait être éliminé ou surmonté par les efforts d'un gouvernement isolé. Tout indique, au contraire, la nécessité impérieuse de renforcer cet admirable mécanisme de coopération internationale qu'est l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : En ma qualité de Président de l'Assemblée, je remercie le Secrétaire général de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer. L'Assemblée prendra certainement note des observations pertinentes qu'il a faites à l'occasion de cette séance commémorative, dans le cadre de laquelle je vais prononcer une déclaration dont j'assume pleinement la responsabilité.

Le Président

Je crois utile, au moment où nous allons conclure cette séance solennelle de commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de faire à l'intention de l'Assemblée générale une analyse sommaire de ce qui, en tant que président de l'Assemblée, m'a semblé le plus pertinent dans les nombreuses déclarations intéressantes que j'ai entendues.

Je commencerai par rappeler un fait, qui même s'il a été souvent souligné, n'en est pas moins significatif, à savoir qu'un grand nombre de hauts dignitaires ont contribué par leur présence à faire porter l'attention du monde sur ce que l'Organisation représente en tant que tentative de transcender les divisions et les affrontements de la communauté internationale. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire personnellement avec la majorité des intéressés, je renouvelle ici publiquement l'expression de ma reconnaissance à tous ceux qui ont précieusement contribué à la célébration d'un anniversaire aussi important.

Il n'y a pratiquement pas eu de déclaration où n'ait pas été dénoncée la course aux armements et n'ait pas été lancé un appel pour demander qu'elle soit d'abord arrêtée afin qu'il soit ensuite possible de s'engager dans la voie d'un désarmement général et complet.

La préoccupation exprimée au sujet d'un affrontement nucléaire a été unanime. Il n'est donc pas étonnant que le monde entier attende avec intérêt la prochaine rencontre des dirigeants des deux principales puissances dotées du plus grand nombre d'armes nucléaires, persuadé qu'un dialogue entre les superpuissances ouvrira la voix à une réduction considérable des armements.

Si la préoccupation que suscite l'armement ne date pas d'hier, il en est de même de celle exprimée face aux conflits qui, hélas, se poursuivent depuis plusieurs années. Je n'évoquerai que les deux problèmes dont il a été le plus question au cours de nos délibérations.

La politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain a été à plusieurs reprises condamnée à juste titre. L'Assemblée générale, en cette occasion solennelle, a redit qu'elle désapprouvait le maintien d'un système de gouvernement fondé sur la discrimination raciale, qui répugne à l'humanité tout entière. Les souffrances de la majorité de la population sud-africaine et la lutte qu'elle mène pour obtenir un régime de coexistence fondé sur l'égalité et la justice ne peuvent laisser la communauté internationale indifférente. Je suis convaincu qu'il faut continuer d'exercer toutes les pressions nécessaires afin d'obtenir une fois pour toutes l'élimination d'un régime aussi odieux.

Le Président

L'autre problème est évidemment la situation au Moyen-Orient, région d'une importance vitale dont les habitants sont privés depuis de nombreuses années des bienfaits d'une paix juste et durable. Nous avons là aussi eu l'occasion d'entendre l'opinion d'hommes d'Etat de la région et d'autres régions, dont les propositions constructives nous conduiront, il faut l'espérer, à cette paix tant désirée, une paix qui devra tenir compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées et apporter en particulier une solution au douloureux problème du peuple palestinien.

Une question nouvelle semble avoir dominé le débat général et les cérémonies commémoratives : celle de la dette extérieure. De nombreuses voix se sont fait entendre ici pour appeler l'attention sur les dangers que pose au monde la situation toujours plus grave découlant des énormes difficultés que rencontrent de nombreux pays pour faire face à leurs engagements financiers à l'étranger, même si les solutions proposées diffèrent les unes des autres. Je crois cependant avoir décelé une convergence de vues s'agissant de l'analyse du problème, à savoir que des solutions novatrices et audacieuses, j'oserais même dire révolutionnaires, doivent être recherchées pour régler cette situation inquiétante.

Il est naturel que les orateurs qui sont intervenus à la présente session aient dressé le bilan des échecs et des réalisations enregistrés au cours des 40 années d'existence de l'Organisation. Les analyses ont été nombreuses, et je me contenterai de rappeler trois domaines où les Nations Unies ont réalisé un travail satisfaisant.

Premièrement, la décolonisation. Le grand nombre de représentants ici présents, dont les pays étaient en 1945 sous domination coloniale, témoigne clairement des acquis de cette longue lutte pour la libération des peuples. Une séance pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a donc été organisée à juste titre pour coïncider avec la séance commémorative de l'Assemblée générale. Il reste encore beaucoup à faire dans cet important domaine de la décolonisation. Il suffit de se rappeler le cas de la Namibie, comme l'ont fait de nombreux orateurs, pour que les résultats obtenus à ce jour, si satisfaisants soient-ils, ne nous fassent pas oublier qu'il reste encore des cas de décolonisation à régler.

Le Président

Le deuxième domaine où le bilan de l'ONU est largement positif est celui de la protection des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme est une source d'inspiration pour bien des gouvernements, même s'ils ne sont pas aussi nombreux que nous le souhaiterions, puisque la violation des droits de l'homme persiste dans diverses régions du monde. Cependant, il est indéniable que les principes sont là, qu'ils ont été établis fermement et clairement et qu'ils constituent un cadre de référence accepté par la communauté internationale, auquel les Etats doivent se conformer.

Le troisième des domaines où je crois pouvoir dire sincèrement que le système des Nations Unies a oeuvré de façon satisfaisante a trait aux activités menées par les institutions spécialisées de l'Organisation dans les domaines économique, technique, de l'enseignement et de la contribution au développement sous tous ses aspects. En fait, les critiques qui sont souvent adressées à l'Organisation portent surtout sur les aspects les plus flagrants et immédiats de l'activité politique et ne tiennent pas compte du travail continu et efficace que ses institutions accomplissent quotidiennement. Pour nombre de personnes dans le monde entier, l'ONU est au premier chef synonyme de lutte contre la faim, d'amélioration des communications, d'aide sanitaire et de nombreux autres domaines de coopération multilatérale dont les avantages sont perçus concrètement et directement.

C'est à juste titre qu'il a été répété ici que l'ONU a permis d'éviter le déclenchement d'une guerre mondiale, et je suis très heureux de le souligner moi-même. Cela ne doit cependant pas nous faire oublier que le monde n'a pas connu une paix absolue au cours de ces 40 années. Bien au contraire, depuis la création de l'Organisation il y a eu de nombreux conflits armés qui ont fait des millions de victimes. En contemplant les réalités de notre monde d'aujourd'hui et les conflits armés qui se poursuivent, on ne peut être satisfait. Et que dire au sujet de deux nouveaux fléaux qui menacent l'humanité - le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Les pays de toutes les régions sont victimes de ces deux fléaux. Je suis certain que l'Organisation accordera une attention toujours plus grande au phénomène du terrorisme et à celui du trafic illicite de stupéfiants.

Le Président

Je souhaiterais conclure en lançant un appel qui est en même temps un défi. Ouvrons pour que ce quarantième anniversaire des Nations Unies permette de trouver une solution ou, du moins, permette de s'engager sur la voie d'une solution de certains des plus graves conflits auxquels le monde est confronté. Mais surtout, trouvons la volonté politique de nous engager non seulement à régler les conflits existants, mais aussi à prévenir le nouveaux conflits. Nous disposons pour ce faire des instruments nécessaires. Il suffirait d'utiliser pleinement les mécanismes que la Charte des Nations Unies met à notre disposition. Ce faisant, nous ferions un premier pas qui, à mon avis, serait d'une importance capitale pour relancer notre organisation en tant que locomotive authentique pour le maintien effectif de la paix et de la sécurité internationales.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX : PROJET DE RESOLUTION A/40/L.6/Rev.1

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant passer à l'examen du point 27 de son ordre du jour intitulé "Année internationale de la paix".

A ce propos, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution qui a été publié sous la cote A/40/L.6/Rev.1. Ce projet de résolution est dû à l'initiative du Costa Rica et a pour coauteurs 52 Etats. Ce projet de résolution comporte en annexe le texte de la proclamation de l'Année internationale de la paix, où il est dit ce qui suit :

"Considérant que l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de proclamer solennellement l'Année internationale de la paix le 24 octobre 1985, quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies,

Considérant que le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offre une occasion unique de réaffirmer l'attachement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies,

Considérant que la paix constitue un idéal universel et que la paix est l'objectif premier de l'Organisation des Nations Unies,

Considérant que la promotion de la paix et de la sécurité internationales implique une action constante et positive des Etats et des peuples pour la prévention de la guerre, l'élimination des diverses menaces à la paix - y compris la menace nucléaire - le respect du principe du non recours à la force, la solution des conflits et le règlement pacifique des différends, l'adoption de mesures propres à instaurer la confiance, le désarmement, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement

Le Président

pacifiques, le développement, la promotion et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la décolonisation dans l'esprit du principe d'autodétermination, l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de l'apartheid, l'amélioration de la qualité de la vie, la satisfaction des besoins de l'humanité et la protection de l'environnement,

Considérant que les peuples doivent vivre ensemble dans la paix et pratiquer la tolérance et qu'il a été reconnu que l'éducation, l'information, la science et la culture peuvent aider à atteindre cet objectif,

Considérant que l'Année internationale de la paix vient à point nommé relancer la réflexion et l'action en faveur de la paix,

Considérant que l'Année internationale de la paix offre aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres l'occasion d'exprimer de manière concrète l'aspiration commune de tous les peuples à la paix,

Considérant que l'Année internationale de la paix offre l'occasion non seulement de célébrer mais aussi de réfléchir et d'agir, de façon systématique et novatrice, en vue d'atteindre les buts de l'Organisation des Nations Unies,

Proclame solennellement l'année 1986 Année internationale de la paix et demande à tous les peuples de s'associer à l'Organisation des Nations Unies pour mener une action résolue de sauvegarde de la paix et de l'avenir de l'humanité."

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution contenu dans le document A/40/L.6 sans vote?

Le projet de résolution est adopté (résolution 40/3).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : La session commémorative du quarantième anniversaire des Nations Unies est close.

La séance est levée à 16 h 5.

